

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 mars 2025

Convocation du :	28 février 2025
Date d'affichage :	28 février 2025
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	13
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/03/21 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul – MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault – AUBRY Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine – LE FUR Corentin – GUILLEMOT Sébastien – QUEMARD Bertrand – LE CHANU Fabienne – AUBRY Charlène.

Absents excusés :

POISSON François, REPERANT Thibault, LE BRIS Isabelle, RUEN Pauline, BOQUEHO Stéphanie, LE BUHAN Erwan, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

RUEN Pauline à CARRO Nicolas

REPERANT Thibault à CHATTARD-GISSEROT Thibault

POISSON François à THERIN Emmanuel

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Emmanuel THERIN.

Camping : Tarifs 2025

Rapporteur : Françoise GUILLOU-COROUGE

VU la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2024 fixant les tarifs applicables au camping pour l'année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer comme suit les tarifs applicables au camping pour l'année 2025 :

<i>Désignation</i>	2025
Forfait camping-car ou caravane (<i>par nuitée</i>) 1 emplacement 1 stationnement 2 campeurs Accès à la plateforme de vidange et remplissage	9,40 €
Forfait tente (<i>par nuitée</i>) 1 emplacement 1 parking véhicule 2 campeurs	7,30 €
Campeur en plus : - adulte et enfant de plus de 12 ans (<i>par personne et par nuitée</i>)	4,20 €
- enfant de moins de 12 ans (<i>par personne et par nuitée</i>)	3,10 €
Branchement électrique - 6 ampères (<i>par nuitée</i>)	5 €
Garage mort (<i>par nuitée</i>)	4 €
Machine à laver - le jeton	2 €
- avec dosette lessive	3 €
Douche seule (non résident du camping)	2 €
Caution pour prêt de matériel (chaise haute pour bébé ou table à langer avec matelas)	50 € par équipement

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire,
Nicolas CARRO

Le secrétaire de séance,
Emmanuel THERIN

